

Voyager avec son animal de compagnie

20 juin 2022



À l'approche des **grandes vacances**, vous vous demandez peut-être comment **voyager sereinement** avec votre **animal de compagnie** ? Chien, chat, lapin ou autre compagnon, il est possible de les emmener avec vous, seulement il y a **quelques règles** et précautions à **respecter** pour que votre voyage se déroule dans les **meilleures conditions** possibles, assurant le **bien-être** de votre animal et un séjour sans stress pour votre famille.

Dans cet article, on vous donne tous nos conseils pour organiser votre voyage avec votre animal de compagnie !

Sommaire

- > LA RÉGLEMENTATION, POUR VOYAGER AVEC SON ANIMAL
- > BIEN-ÊTRE, VOYAGER SANS STRESS
- > CHECKLISTE DE VOYAGE
- > LE SAVIEZ-VOUS ?

LA RÉGLEMENTATION, POUR VOYAGER AVEC SON ANIMAL.

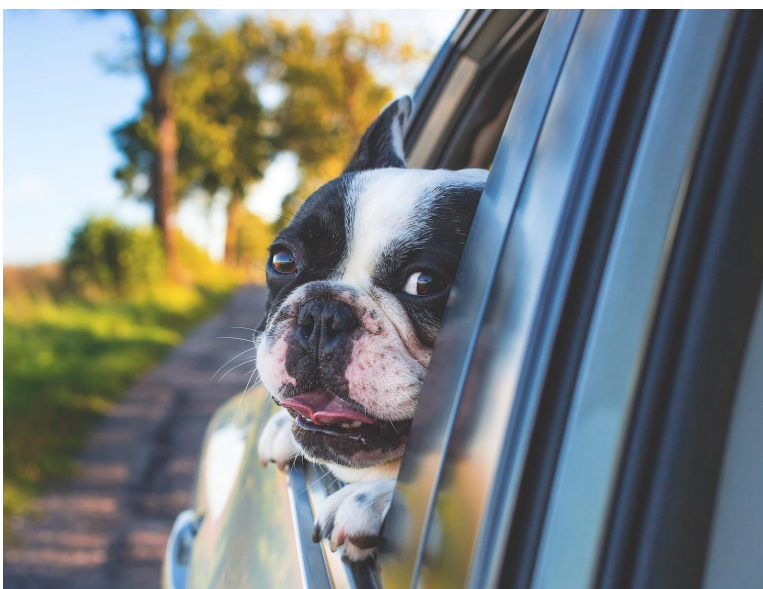
Quelques règles sont à connaître avant de voyager avec son animal.

À partir de quel âge mon animal peut-il voyager ?

Pour un voyage à l'étranger, votre animal doit avoir **15 semaines** minimum.

Faire identifier son animal:

Obligatoire en France pour tous les carnivores domestiques (chien, chat, furet, ...), depuis le 3 juillet 2011, **l'identification est obligatoire** pour voyager à **l'internationale**. Alors qu'en France, le **tatouage** et la **puce électronique** sont reconnus, il vous faudra pour partir à l'étranger, vous assurer que l'identification de votre animal remplisse les conditions suivantes :



- Votre animal a été identifié **après le 3 juillet 2011** : il doit être identifié par une **puce électronique**.

- Votre animal a été identifié **avant le 3 juillet 2011** : il doit être identifié par une **puce électronique ou un tatouage lisible**.

En plus de l'identification, pour un voyage à l'internationale, il vous faudra un **passport européen** au nom de votre animal, délivré par votre **vétérinaire** dans lequel il doit figurer le **numéro d'identification** de l'animal.

Vérifier le statut vaccinal de son animal :

La **rage** est une maladie qui sévit encore dans de nombreux pays du monde, cette maladie est **transmissible à l'homme** et extrêmement **dangereuse**.

Pour cette raison, pour voyager à l'internationale, la **vaccination contre la rage est obligatoire** pour les carnivores domestiques. Par ailleurs, la vaccination est considérée **valide** seulement **21 jours après la première injection**, et l'animal doit être **âgé** d'au moins **12 semaines** au moment de la vaccination.

Particularité des pays non-indemnes de rage : en cas de **voyage** dans un **pays** considéré **non-indemne** (ne figurant pas dans la cette **liste**), un **titrage des anticorps antirabiques** supérieur à **0,5UI/ml**, vous sera demandé pour pouvoir **rentrer en France**. Il est à noter que ce titrage doit être fait au **minimum 30 jours** après la vaccination contre la rage et avant le départ à l'étranger.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site officiel du ministère de l'Agriculture : **lien du site**

Avoir un animal en bonne santé :

Certaines **maladies ou races** peuvent être une véritable **contre-indication aux voyages**. Plus largement, il est important que votre animal soit en **bonne santé** pour pouvoir **voyager sans risques**. Il est très important de prendre **rendez-vous** avec votre **vétérinaire** en amont de votre départ, celui-ci pourra vous renseigner et vous conseiller sur l'aptitude de votre animal à voyager. De plus, il pourra vous délivrer un **certificat de bonne santé** qui est **obligatoire pour certaines destinations**.

Dans certains pays, des conditions supplémentaires sont exigées notamment en termes de vaccination ou de traitement antiparasitaire, il est important de vérifier la réglementation du pays de destination avant votre voyage. En cas de doute, prenez rendez-vous avec votre vétérinaire, celui-ci vous aidera à trouver les spécificités du pays de votre voyage.

BIEN-ÊTRE, VOYAGER SANS STRESS.

Un **voyage** peut s'avérer être une véritable **source de stress** pour un animal qui n'a pas l'habitude d'être transporté, pendant de nombreuses heures, dans un environnement qui lui est inconnu. Pour cette raison et pour éviter les **effets indésirables** liés au stress chez les animaux de compagnie, il est important de prendre les devants et de **prévoir** un moyen de **lutter contre ce stress**.

Pour cela, on peut procéder de deux manières différentes :

Votre animal est **légèrement stressé** et de bonnes conditions de voyage suffisent à le rassurer :

- Il faut alors, choisir le mode de **transport le plus adapté**, prévoir une caisse de transport **confortable** et suffisamment **grande**.
- Votre animal sera plus à l'aise s'il voyage à l'**abri du bruit** et du **soleil**.
- Prévoyez des pauses régulières pour permettre à votre animal de faire ses besoins, ou dans le cas échéant une litière.
- Veillez à ce que votre animal ne manque pas d'eau et qu'il ne fasse pas trop chaud.

Votre animal est **très stressé**, il vous faudra alors avoir recours à un **traitement médicamenteux** pour l'aider à voyager sereinement : prenez rendez-vous chez votre **vétérinaire**, qui vous prescrira un médicament pour détendre votre animal (Zylkene, Feliway, ...).

Checkliste de voyage



VOYAGER EN FRANCE



- Mon animal est identifié (tatouage ou puce électronique)
- La santé de mon animal lui permet de voyager
- Je possède un équipement adapté pour le transport (caisse de transport)
Mon animal est protégé contre les parasites (anti-parasitaires externe et interne : puces, tiques, moustiques, vers)
- J'ai prévu de l'eau et de la nourriture pour mon animal pendant le transport
- Mon animal est stressé, j'ai donc prévu un médicament pour qu'il soit détendu (zylkene, feliway, ...)
- Prévenir votre assurance

VOYAGER À L'INTERNATIONALE



- Mon animal est identifié par une puce électronique
- Je possède un passeport pour mon animal
- Mon animal est vacciné contre la rage
- Je possède un certificat de bonne santé pour mon animal
- J'ai vérifié la réglementation du pays de destination, concernant le voyage des animaux de compagnie
- Je possède un équipement adapté pour le transport (caisse de transport)
- Mon animal est protégé contre les parasites (anti-parasitaires externe et interne : puces, tiques, moustiques, vers)
- J'ai prévu de l'eau et de la nourriture pour mon animal pendant le transport
- Mon animal est stressé, j'ai donc prévu un médicament pour qu'il soit détendu (zylkene, feliway, ...)
- Prévenir votre assurance

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Concernant les **NACs**, les **obligations** de voyage sont bien **moins importantes**, en effet, il n'est pas obligatoire d'identifier son animal. Certains pays ont néanmoins des règles concernant le voyage avec un NAC. Il est donc important de **vérifier la réglementation** du **pays de destination** sur le voyage avec des NACs, pour connaître les particularités.
- Si vous n'êtes **pas en règle** avec les obligations notamment concernant l'identification ou la vaccination de votre animal, plusieurs scénarios sont possibles :
 - o L'animal est placé en **quarantaine** jusqu'à être en régularité avec les exigences sanitaires
 - o L'animal peut être **renvoyé** dans son pays d'origine
 - o L'animal sera **euthanasié** si les deux conditions précédentes ne sont pas envisageables.
 - o Tous les **frais** liés à ces démarches sont **facturés au propriétaire** de l'animal.